

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 66

Date de convocation : 05/10/2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 161/2021

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION LEZIGNANAISE CORBIÈRES ET MINERVOIS D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE

L'an deux mille vingt et un et le 11 octobre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals les Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Paul BERTHIER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : (51)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIÈRES	Yvon LACOMBE
BOUTENAC	Alain MAILHAC
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
	Marcel REVERDY
CASCASTEL DES CORBIÈRES	Didier CASATO
CASTELNAU D'AUDE	Gilles BARTHES
COUSTOUGE	Paul BERTHIER
DAVEJEAN	Mélinda BORNIA
ESCALES	Michel CAZENEUVE
FABREZAN	Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIÈRES	Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
FONTCOUVERTE	Jacques CONTIES
HOMPS	Béatrice BORT
LAGRASSE	René ORTEGA
LAIRIÈRE	Michel BARBAZA
LANET	Jean-Marie GALINIÉ
LAROQUE DE FA	Raymond SPOLI
LEZIGNAN CORBIÈRES	Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIES – Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Sylvie FUMET – Rémi PENAVALAIRE

LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALANÇON
MOUX	Gérard PIOCH
ORNAISONS	Gilles CASTY
PARAZA	Emile DELPY
QUINTILLAN	André CONTRERAS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH – Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Cédric MALRIC
TERMES	Sylvie SEGUY
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Serge MARRET
VIGNEVIEILLE	Olivier VERNEDE
VILLEROUGE TERMENES	Michel PONCOT

Etaient absents les représentants des Communes de : (31)

ARGENS-MINERVOIS (Gérard GARCIA) - AURIAC (Bernard SUTRA) - BOUISSE (Philippe LACOMBE) - CAMPLONG D'AUDE (Serge LEPINE) - CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) - DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - JONQUIERES (Jacques PIRAUD) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN-CORBIERES (Bérengère LECEA - William COMBES - Guy VIVES - Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL — Valérie COURTOIS - Dominique JOLIS - Sabine FITO - Didier JULIAN - Michel MASUYER) - LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD) - MASSAC (Jean-Louis GAILLARD) - MONTJOI (Jessica BOSCH) – MONTSERET (Geneviève FABRE) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Claire CHAOUAT) – PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) – RIBAUTE (Alain COSTE) - SAINT LAURENT DE LA Crisse (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE) - SALZA (Redha MENNAD) -

Procurations : (15)

Gérard GARCIA, ARGENS-MINERVOIS, à Emile DELPY
 Philippe LACOMBE, BOUISSE, à Olivier VERNEDE
 Serge LEPINE, CAMPLONG D'AUDE, à André HERNANDEZ
 Serge BRUNEL, CONILHAC CORBIERES, à Alain MAILHAC
 Jacques PIRAUD, JONQUIERES, à Paul BERTHIER
 Bérengère LECEA, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL
 Guy VIVES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA
 Dominique JOLIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Dominique JOLIS-PAILHEZ
 Sabine FITO, LEZIGNAN-CORBIERES, à Christine BENET
 Christine MANGOLD, LUC SUR ORBIEU, à Yves KOSINSKI
 Jean-Louis GAILLARD, MASSAC, à Jean-Marie SAURY
 Jessica BOSCH, MONTJOI, à Isabelle GEA
 Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Raymond SPOLI
 Claire CHAOUAT, ORNAISONS, à Gilles CASTY.
 André CONTRERAS, Quintillan, à Didier CASATO

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un chargé de mission pour l'élaboration et la mise en œuvre par la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois d'un Contrat Local de Santé.

Considérant l'expertise et le niveau de technicité d'un tel poste ;

Considérant qu'il s'agit de mener à bien un projet ou une opération identifiée ;

Il est proposé de modifier le tableau des emplois pour tenir compte de ce qui précède comme suit :

- Création d'un CONTRAT DE PROJET catégorie A pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Santé (agent contractuel) en application de l'article 3 II de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.
- Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance fixé par décret en Conseil d'Etat. Toutefois, après l'expiration d'un délai d'un an, il peut être rompu par décision de l'employeur lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser, sans préjudice des cas de démission ou de licenciement. La rémunération afférente à ce poste est basée sur l'IM 664.

Sur proposition du rapporteur, Isabelle GEA

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 66 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois comme présenté ;

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20211011-D161_2021-DE